



A Tous PNC

AIR FRANCE

www.unac.asso.fr

navigants@unac.asso.fr

dimanche 15 janvier 2012

PREMIÈRE PHASE DU PLAN D'ÉCONOMIE

Jeudi 12 janvier, la Direction a annoncé les premières mesures de son plan de redressement. Ce plan est composé de mesures immédiates d'économies portant sur les salaires et sur des réductions d'investissement, mais également de mesures, non décrites précisément à ce stade, visant à réorganiser la Compagnie de façon structurelle et à augmenter de façon importante la productivité des salariés.

L politique salariale :

La Direction annonce un blocage des salaires en 2012 et 2013. Il n'y aura donc aucune augmentation générale des salaires dans le cadre des NAO (négociations annuelles obligatoires sur les salaires) ni cette année ni l'année prochaine. Le principe d'une PUA est toutefois conservé, même si à ce stade nous n'en connaissons pas le montant.

La Direction annonce une diminution des avancements au sol, elle annonce qu'il n'y aura pas de promotion PNC (changement de grade) et qu'il n'y aura pas de changement de qualification pour les PNT. Pour les PNC, les avancements (changement d'échelons et de classes) sont encadrés par l'accord collectif PNC à durée déterminée, la Direction ne peut pas revenir unilatéralement sur ces dispositions il y aura donc un avancement normal cette année. En revanche, ce que nous comprenons de ce qui a été annoncé c'est qu'il y aura un ralentissement des promotions CC, CCP, ou INST.

Ce gel des salaires fait perdre au moins l'équivalent de l'inflation à venir sur les deux prochaines années. Avec une hypothèse d'inflation de 2,5 % par an, c'est au total un peu plus

de 5 % de pouvoir d'achat perdu par les salariés ce qui représente un peu plus d'un demi mois de salaire sur ces deux années qui sont absorbés par l'inflation. C'est très loin d'être négligeable, surtout pour les salariés qui ont les rémunérations les plus faibles. En effet, la perte d'un demi mois de salaire représente un montant plus important pour un haut salaire mais cela ne l'empêchera pas de faire ses courses, cependant que pour un bas salaire, même si en valeur absolue la perte est plus faible, c'est peut-être cette diminution de ressources qui manquera au moment de payer le loyer de l'appartement. Nous aurions de beaucoup préféré une proposition de modération salariale qui aurait pu envisager des mesures différenciées selon le niveau de revenu. Mais ce n'est pas ce qu'a choisi la Direction.

L recherche de productivité dans le cadre des accords :

La Direction annonce qu'elle va supprimer les « soft rules » qu'elle applique aujourd'hui dans l'interprétation de l'accord collectif PNC, elle appliquera donc très strictement les règles de production en refusant tous les aménagements de rotations que parfois les délégués du personnel parvenaient à obtenir lors des commissions rotations.

L réduction de la croissance de l'offre en SKO:

Le programme des vols n'augmentera que d'environ 5 % sur les 3 prochaines années.

L réduction des investissements :

La Direction annonce un report de la livraison de certains avions.

L suppression du R1 high :

La Direction annonce que le R1 High sera supprimé à compter de février ce qui devrait générer une économie de 30 millions par an.

L réduction de certaines indemnités repas équipage en rotation

La Direction annonce une révision des choix d'hôtels pour les PN et une « revue » des prestations équipages et indemnités repas pour les PN. De notre point de vue, les notions d'équité dans les efforts pourtant annoncés haut et fort par la Direction en prennent un coup dans l'aile. Ces indemnités repas sont déjà très souvent insuffisantes pour se nourrir correctement dans certaines escales à un point tel qu'elles ne compensent pas les coûts des repas en escale des PNC. C'est une attaque en règle contre les PNC, avant même que la renégociation des accords collectifs ne débute.

L dénonciation des conventions d'entreprise:

La Direction annonce son intention de dénoncer la convention commune, la convention PNT, la convention PNC et la convention PS. La dénonciation de la convention commune pourrait n'être que partielle (un ou deux chapitres seulement).

Selon la législation du travail, ces dénonciations sont possibles toutefois les accords continuent de produire leurs effets 15 mois après leur dénonciation. Si la Direction dénonçait les conventions d'entreprise en janvier 2012, ces conventions continueraient de s'appliquer jusqu'en avril 2013.

Évidemment, pas de dénonciation possible de l'accord collectif PNC, puisqu'il s'agit d'un accord à durée déterminée qui doit aller jusqu'à son terme sauf accord des signataires. Toutefois, nous ne pouvons que constater que l'échéance de cet accord est approximativement la même que celle des conventions à durée indéterminée que la Direction veut dénoncer (avril 2013). Dans cette hypothèse, si les négociations pour le renouvellement de l'accord collectif PNC se

passaient mal, nous n'aurions plus aucun texte conventionnel à Air France...

Mais, la Direction annonce que dans les prochains mois, des négociations doivent se tenir avec l'ensemble des syndicats pour renégocier les accords collectifs. Elle a affiché l'objectif : améliorer de façon très importante la productivité dans tous les secteurs de l'entreprise. Ceci faisant partie de la deuxième phase du plan de redressement qui porte également sur une « restructuration » du court et moyen courrier et sur une redéfinition du modèle économique du cargo et de la maintenance.

Nul ne peut dire, à ce stade, ce que seront les conséquences en emplois de ces multiples renégociations et restructurations. La Direction parle de recours à la sous-traitance pour certains emplois du personnel sol, mais peut-on être certains que la Direction n'a pas de projet de réduction des emplois concernant, notamment, le PNC ? Là est notre angoisse majeure !

L'ancien DG, Pierre-Henri Gourgeon, disait en septembre « pas de plan social... pour l'instant », le nouveau PDG, Alexandre de Juniac a dit « il n'y aura pas de licenciements, dans l'immédiat... », le ministre des Transports a dit : « il n'y aura pas forcément des licenciements... ».

Généralement, quand une Direction prononce le mot licenciement, même si c'est pour dire qu'il n'y en aura pas, cela nous inquiète. Alors quand ils se mettent tous à dire qu'il n'y en aura pas... immédiatement, cela ne nous rend pas optimistes.

Quand de plus, on sait qu'en période d'élection présidentielle, l'Élysée fait pression pour qu'il n'y ait pas d'annonces trop négatives touchant à l'emploi, notre parano monte d'un cran...

Les circonstances entourant une élection seraient-elles donc plus importantes que la survie d'une entreprise de plusieurs dizaines de milliers de salariés ?

ADHÉSION UNAC - 3, place de Londres - 95727 Roissy cdg cedex

Nom :

Prénom :

Matricule :

Adresse :

Tél :

Mail :

Les PNC sont de plus en plus nombreux à adhérer à l'UNAC. Et si, vous aussi, vous veniez rejoindre le plus grand syndicat PNC d'AF ! L'époque est au rassemblement des PNC, ne restez pas isolé.